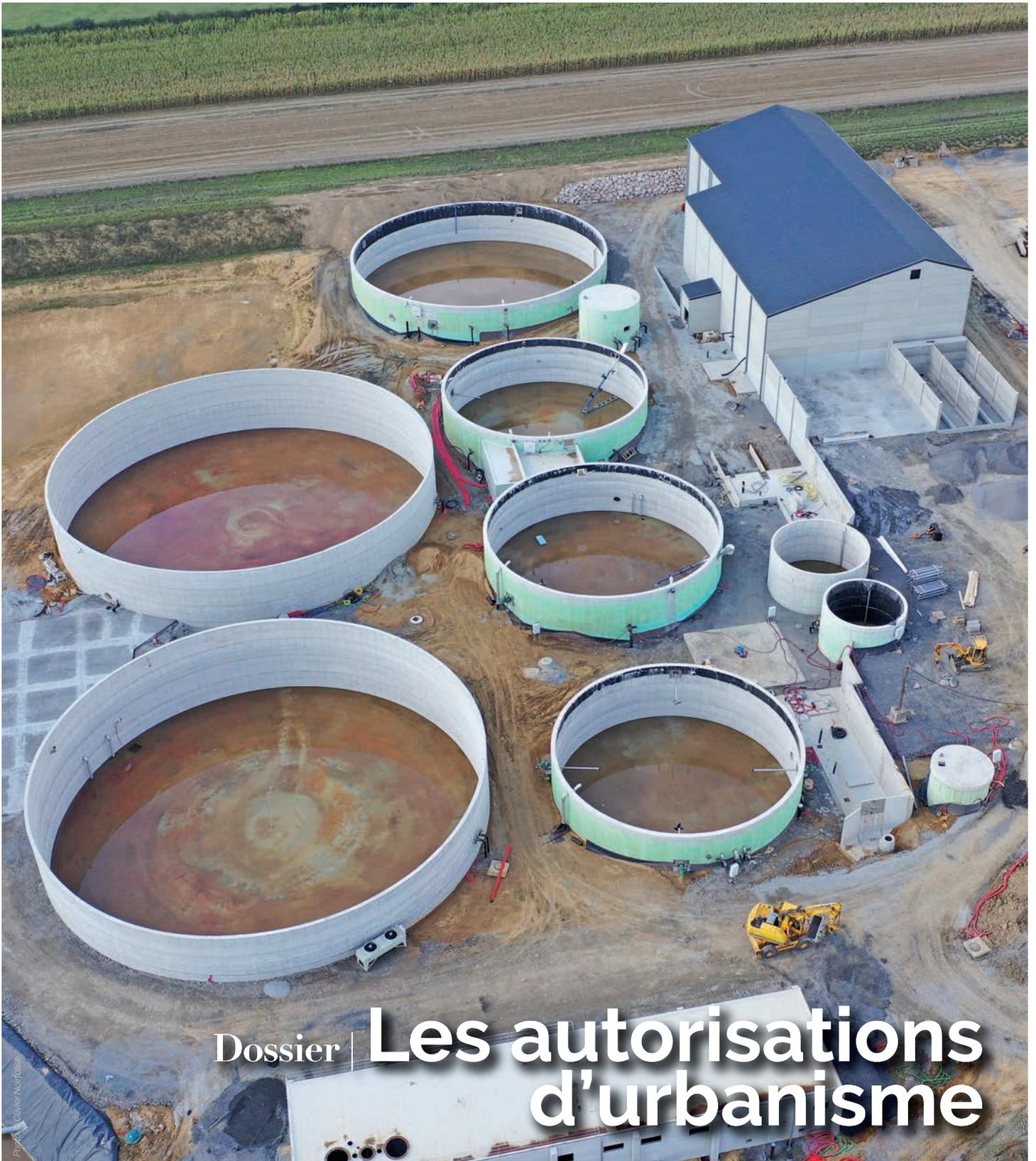


Le magazine des Finésiens



VILLE DE
FEIGNIES

FEIGNIES INFOS



Dossier | **Les autorisations
d'urbanisme**

OCTOBRE À NOVEMBRE



• **1** Journées européennes du patrimoine au fort de Leveau • **2** Danse et lectures de textes avec Camille Dewaele à la médiathèque • **3** Spectacle « L'homme aux cheveux d'argent » à la médiathèque • **4** Dictée ELA dans les écoles primaires • **5** Spectacle Wok'n'woll à l'Espace Gérard Philippe • **6** Stage avec le Cercle de Yoga et Jean-Jacques Gary • **7** Course ELA « Mets tes baskets et bats la maladie avec ELA »



Photo©Olivier Noirfalise

Chères Finésiennes
chers Finésiens,

Le contexte actuel, placé sous le sceau de la vigilance énergétique, nous incite à retrouver des habitudes, des réflexes, tels que nos anciens ont pu les connaître.

Une évidence s'impose : conflit russo-ukrainien ou non, l'ère de l'énergie à bon marché, sous toutes ses formes – gaz, électricité, carburant – est bien révolue, et, de gré ou de force, nous devons faire face à cette situation inédite en remettant en question certaines de nos pratiques.

Ainsi, profitant d'un début d'automne particulièrement doux, le rétablissement du chauffage a été retardé dans la plupart de nos bâtiments municipaux et les services s'appliquent à respecter la température - d'ailleurs réglementaire - de 19°, y compris dans nos écoles.

Celle de nos salles de sport étant désormais programmée à 16°.

Ces décisions, comme celles de supprimer l'éclairage de nos voiries de 23h à 5h du matin, peuvent paraître dérisoires au regard de l'envolée sans précédent du

coût des énergies, mais commencer à réduire les consommations est un préalable indispensable.

Alors que nous commençons à préparer le budget de l'année 2023, la multiplication par 2,5 des factures d'électricité et de gaz aura fatalement des conséquences sur nos programmes d'investissement et nécessitera d'incontournables arbitrages.

Cette situation est particulièrement problématique pour les occupants de logements mal isolés, en particulier les personnes âgées, mais aussi les locataires du parc social ou privé, confrontés en cette période de fête, à des rappels de charges au titre de 2021 et à une augmentation des provisions pour l'année à venir.

Il n'est pas inutile de rappeler que notre CCAS, en partenariat avec l'organisme SOLIHA, peut aider les propriétaires occupants ou bailleurs, à solliciter les subventions pour les travaux de rénovation énergétique de leurs logements. N'hésitez pas à le contacter (tel: 03 27 66 08 46).

Patrick LEDUC
Maire de Feignies

Sommaire

ACTUALITÉS	4
<ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux membres pour le Conseil Municipal des Jeunes • L'association Africa Kids mise à l'honneur • L'association Soleil de Candice illumine la lutte contre les cancers chez l'enfant 	
ACTUALITÉS	5
<ul style="list-style-type: none"> • L'exposition « Violences, elles disent non ! » met les droits des femmes à l'honneur • Noces d'or et de diamant pour 8 finésiens et finésiennes 	
ACTUALITÉS	6
<ul style="list-style-type: none"> • FEIGNIES vu du ciel 	
DOSSIER	7
<ul style="list-style-type: none"> Les autorisations d'urbanisme 	
RENCONTRE	11
<ul style="list-style-type: none"> Jacques Menisnez 	
LIBRE EXPRESSION	12
INFOS PRATIQUES	13
<ul style="list-style-type: none"> • Etat civil • Collecte des encombrants • Collecte des déchets verts • Déchets ménagers spéciaux 	
AGENDA	14-15



FEIGNIES INFOS 161 - Décembre 2022 - Janvier 2023

Bimestriel d'information de la Ville de Feignies
Mairie de Feignies Place Charles de Gaulle 59750 FEIGNIES

Directeur de la publication : Patrick Leduc, Maire de Feignies

Directeur de l'informatique et de la communication : N. Poulias
Responsable de la rédaction : VTC Multimédia Bavay
Comité de rédaction : P. Leduc, E. Lavallée, J. Williot, B. Jouniaux,
D. Nekkah, C. Crétinoir, J. Parent, G. Gaberthon, N. Farhi.

www.ville-feignies.fr

Rédaction, mise en page et photos : Service communication de la Ville de Feignies : F. Chambre et VTC Multimédia Bavay
3 200 exemplaires - Distribué gratuitement à domicile par les agents municipaux.

Contact : communication@ville-feignies.fr 03 27 68 39 04

De nouveaux membres pour le Conseil Municipal des Jeunes

L'élection s'est déroulée les 20 et 21 octobre derniers, dans les trois écoles primaires de la ville. Deux CM1 élus par classes, choisis par leur pairs, plus d'autres choisis par l'organisation, en fonction de leur nombre de voix, et de leur programme.

L'intronisation se tiendra au salon d'honneur le 19 novembre.

Ils représenteront les jeunes de Feignies jusqu'en cinquième. Ils ont basé leur campagne sur leur volonté de venir en aide aux personnes vulnérables et de mettre l'écologie en avant.

Certains projets précédents du CMJ avaient fait forte impression ; la mise en place d'une exposition afin d'expliquer la Covid à leurs camarades, pour les rassurer aussi, une campagne de sensibilisation aux différences de couleur, de genre, d'orientation sexuelle...

Dernier projet en date, « L'école n'est pas un drive », qui est toujours en cours, pour parler aux parents des problèmes et dangers de stationnement aux abords des écoles finésiennes.

Les nouveaux venus du CMJ ont donc de belles traces à suivre.



L'association Africa Kids mise à l'honneur



L'association s'est vue remettre le trophée de la reconnaissance. C'est le comité de jumelage, entre la ville de Feignies et sa jumelle an-

glaise de Keyworth, qui décerne tous les deux ans cette récompense. Elle a pour but d'honorer une personne ou un groupe qui s'est distinguée par

son attitude, ses actions, et son mérite.

La cérémonie officielle s'est tenue dans l'espace Gérard Philipe, le samedi 17 septembre, en présence de Monsieur Le Maire, des comités finésien et britannique. C'est Carine Créteinoir, présidente de l'association, qui a reçu le trophée. Celui-ci récompense l'association qui aide au développement d'écoles et d'hôpitaux en Afrique, particulièrement en Gambie.

Six tonnes d'équipement avaient ainsi pu être envoyées à une école africaine en 2021, grâce à une collecte organisée par Africa Kids et les jeunes finésiens.

Une récompense bien méritée.

L'association Soleil de Candice illumine la lutte contre les cancers chez l'enfant

Fondée par Françoise Adam il y a maintenant trois ans, l'association rend hommage à la mémoire de Candice Adam, fille de Françoise, décédée à cinq ans d'une grave maladie au cerveau, une tumeur au tronc cérébral. Face au combat acharné de sa fille contre la maladie, pendant trois ans, Françoise a choisi d'agir. Elle et l'association oeuvrent donc

aujourd'hui pour les enfants qui se battent au quotidien contre la maladie. Trouver des fonds, soutenir la recherche de traitements thérapeutiques adaptés aux enfants, telles sont les missions de cette belle association. En 2020, 3 000 euros ont ainsi été récoltés via diverses actions et ensuite confiés au centre Oscar Lambert dans le cadre de leurs recherches contre le cancer. Des tirelles sont placées dans les magasins, un concours de dessin de « superhéros » a été mis en place avec la ville de Maubeuge, et une dictée ELA ainsi qu'une marche-course ont mis l'association à l'honneur à Feignies. Pour rendre hommage au combat d'une véritable guerrière, pour sou-

tenir les enfants qui livrent toujours bataille, le soleil de Candice continue de briller.



L'exposition « Violences, elles disent non ! » met les droits des femmes à l'honneur

L'exposition « Violences, elles disent non » s'est tenue du 2 au 9 novembre dernier, légèrement en avance. En effet, l'exposition cherche à accompagner la journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes, qui a lieu chaque année le 25 novembre. Le comité local de Femmes solidaires a organisé cet événement à la médiathèque municipale, partenaire régulier de l'association. Le clou de cette manifestation était une performance dansée de Camille

Dewaele, accompagnée par des textes, lus par deux lectrices de Femmes solidaires, deux abonnées de la médiathèque et la directrice de la médiathèque, Jocelyne Royer. Performance proposée dans le cadre d'une résidence d'artiste financée par l'AMVS et la DRAC. Par ailleurs, l'association organisait aussi un loto à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, avec des jeux de société à gagner, le samedi 19 novembre.



Pour célébrer également la journée internationale des droits des femmes, les associations « Culture et Liberté » et « Femmes Solidaires » organisent les 4 et 5 mars 2023 au centre Emile Colmant une exposition dédiée à la

création féminine intitulée « Talents de femmes ». Cette exposition accueillera des œuvres de tout genre de finésiennes ou d'adhérentes d'une association finésienne. Ces œuvres devront être ori-

ginales dans des domaines variés : matières utilisées, personnalisation, récupération... Inscription auprès des associations avant le 30 janvier 2023.

Noces d'or et de diamant pour huit finésiens et finésiennes

Le dimanche 2 octobre dernier, la municipalité célébrait les noces d'or et de diamant de couples finésiens. Au centre Emile Colmant, en présence de Monsieur le Maire, les familles de ces quatre couples se retrouvaient pour fêter ces anniversaires si particuliers.

Mohamed et Hafssa GOUALEM-GHOUALEM marquaient leurs 60 ans de mariage avec leurs six enfants, 19 petits-enfants et six arrière-petits-enfants.

De même pour Paul et Paule GENARD-VAILLANT, qui accueilleraient pour l'occasion leurs trois enfants, sept petits-enfants, et un arrière-petit-enfant.

Georges et Paulette FINET-HOUSSIER, et Géry et Evelyne DICTUS-RIGARDIE fêtaient quant à eux leurs noces d'or, pour leurs 50 ans de mariage. Ils ont partagé ce moment avec respectivement un fils et un petit-fils, et deux enfants et six petits-enfants.

Une tradition renouvelée, qui nous manquait suite aux années Covid et que l'on espère retrouver les prochaines années.







Les autorisations d'urbanisme

Permis de construire, d'aménager ou de démolir...

Un service Urbanisme à l'écoute des citoyens



L'urbanisme consiste à organiser et à aménager des espaces urbains.



Il s'agit de rechercher un équilibre entre le bien-être des habitants, la dynamique économique, l'amélioration des rapports sociaux sans oublier la préservation de l'environnement.

Depuis de nombreuses années, la ville de Feignies dessine la géographie de la ville de demain et met en oeuvre les politiques d'aménagement de son territoire. L'urbanisation de son centre-ville et de ses quartiers est au coeur des préoccupations de la ville.

Les démarches d'urbanisme, projets d'aménagements urbains et d'équipements publics et le mode d'emploi des règles d'urbanisme ne sont pas toujours aisés, c'est la raison pour laquelle le service Urbanisme de la ville est à l'écoute des demandeurs.

La mairie dispose d'un service Urbanisme.

Karine Debiève, sa responsable, et Sandra Dequick sont à l'écoute des personnes souhaitant obtenir des informations.

« En général, les personnes appellent en mairie pour obtenir des informations, pour utiliser le bon CERFA et également pour connaître le règlement du PLUI. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Nous ne sommes pas instructeurs, mais juste guichet unique, nous contrôlons le dossier qui est ensuite transmis à l'Agglomération (CAMVS).

Le dossier est donc instruit par les services de celle-ci. Si tout est effectué dans les règles, le maire signe l'arrêté de décision qui sera ensuite transmis au pétitionnaire qui pourra effectuer les travaux.

Aujourd'hui, nous recevons des demandes également par mail. Les dossiers dématérialisés sont à envoyer sur la boîte mail dédiée de la ville. C'est un gain de temps appréciable.

Nous traitons aussi de la vente de biens, en partenariat avec les notaires.

En 2021, nous avons eu, par exemple, 111 ventes, 39 permis de construire et 97 déclarations de travaux. »

Karine Debiève insiste sur le fait que, dès l'instant où l'on touche à l'aspect extérieur d'un bâtiment ou d'une parcelle, il faut passer obligatoirement en mairie.

« Nous essayons toujours de trouver des solutions aux problèmes des citoyens, nous les écoutons et les aidons dans le montage de leur dossier. Nous sommes vraiment dans notre rôle de service public ».

La durée de validité initiale d'un permis de construire, d'aménager, de démolir ou d'une déclaration préalable est de trois ans. L'autorisation devient caduque si :

- Les travaux n'ont pas commencé dans ce délai de trois ans.
- En cas d'interruption volontaire du chantier pendant plus d'un an.

Il est néanmoins possible de faire des démarches pour obtenir son renouvellement, la durée de validité initiale peut ainsi être prorogée deux fois pour une durée d'un an, sous réserve de déposer sa demande plus de deux mois avant l'expiration du délai initial.

Une autorisation d'urbanisme

pour s'assurer que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme.

Les différents types d'autorisations d'urbanisme



Autorisation d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Déclaration préalable de travaux (DP)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant ou pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour édifier une clôture. Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Permis de construire

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

Permis d'aménager

Le permis d'aménager est une autorisation d'urbanisme. Il permet à la mairie de contrôler l'aménagement d'un lotissement, d'un camping, d'une aire de stationnement ou d'un terrain de sports ou de loisirs. Les règles sont différentes dans les secteurs protégés. Il s'agit des sites patrimoniaux remarquables, des abords des monuments historiques, des sites classés ou en instance de classement, des réserves naturelles, des espaces remarquables et des milieux du littoral à préserver.

Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager

Lorsqu'une autorisation de construire ou d'aménager vous a été accordée, vous pouvez en obtenir la modification en déposant un permis modificatif pour des petits changements du projet initial. S'ils sont plus importants, vous devez déposer un nouveau dossier de demande de permis.

Permis de démolir

Le permis de démolir est une autorisation d'urbanisme. Vous devez l'obtenir avant la démolition partielle ou totale d'une construction située dans un secteur où ce permis est obligatoire. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

39
permis de construire
en 2021



Un CERFA dédié pour chaque déclaration

| Déclarations préalables

Cerfa n°13703*09

Construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes



Cerfa n°13404*09

Construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions



Cerfa n°13702*08

Création d'un lotissement et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager



| Permis de construire

Cerfa n°13406*10

Construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes



Cerfa n°13409*10

Autres construction



| Permis modificatif

(permis de construire ou d'aménager)

Cerfa n°13411*10

Demande de modification d'un permis délivré en cours de validité



| Permis d'aménager

Cerfa n°13409*10

Demande de permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



| Permis de démolir

Cerfa n°13405*08

Démolition sans construction



Démolition avec reconstruction

Si la démolition dépend d'un projet de construction ou d'aménagement, les formulaires de demande de permis de construire ou d'aménager permettent également de demander l'autorisation de démolir.

| Certificat d'urbanisme

Cerfa n°13410*07

Demande de certificat d'urbanisme



| Transfert de permis de construire ou d'aménager

Cerfa n°13412*09

Demande de certificat d'urbanisme



Pour retirer votre dossier et obtenir des renseignements, le service Urbanisme vous accueille le matin sans rendez-vous.

Pour déposer votre dossier, l'accueil s'effectue les après-midis sur rendez-vous.

Service Urbanisme
ouvert du lundi au samedi matin de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

✉ technique@ville-feignies
☎ 03 27 68 39 06



Photo©Menissez

Jacques MENISSEZ

De l'artisan boulanger à l'entreprise industrielle
La belle histoire d'une réussite.

L'entreprise Menissez est un acteur clé de la valorisation de la Sambre Avesnois et c'est l'un de nos plus beaux fleurons industriels.

Jacques Menissez, son fondateur, nous explique comment de la petite entreprise artisanale familiale, il a contribué à construire une entreprise internationale.

Jacques Menissez, comment avez-vous commencé votre vie d'entrepreneur ?

Ma femme Nicole et moi avons démarré notre activité en 1965. Nous avons alors repris une petite boulangerie artisanale située à Feignies, rue Arthur Dubois. Cela n'était pas facile, il fallait travailler jour et nuit, on n'arrêtait jamais ! Le pain était cuit le matin de bonne heure et j'effectuai les tournées de distribution la journée au volant de mon « Estafette » 7 jours sur 7 ! Nicole était à l'épicerie et moi sur les routes.

Après un déménagement rue de la République, j'ai monté l'usine de Feignies dans les années 75 pour répondre à la demande d'approvisionnement du magasin Auchan de Louvroil qui venait de s'installer et qui cherchait un boulanger. Pour la petite histoire, les débuts avec Auchan ne furent pas faciles. En effet, Auchan ne voulait pas de notre pain et puis, la force d'obstination a payé, notre pain était devenu le meilleur ! On finira par livrer les magasins de Valenciennes, Petite-Forêt, Cambrai et cela pendant environ 10 ans.

Y a-t-il des dates importantes dans le développement de l'entreprise ?

En 1985, Delicefood s'implante dans la zone de la Petite Savate à Maubeuge. C'est l'arrivée du pain cru surgelé. La pâte est livrée congelée dans les supermarchés. Le premier magasin à être livré dans l'Avesnois était Intermarché à Aulnoye-Aymeries. C'est le début des points chauds. Une vraie révolution pour l'époque.

Dès 1990, une autre usine de pains pré-cuits surgelés est construite. On peut dire avec le recul que nous étions des précurseurs dans ce domaine.

Quel regard portez-vous sur votre parcours ?

Je trouve que ce que l'on a commencé et que l'on continue à faire maintenant est magnifique. J'ai la chance et j'en suis fier, d'avoir mon fils Laurent qui a repris les rênes de l'entreprise et qui développe celle-ci, notamment à l'international.

Et puis ce n'est pas fini puisque mes petites filles font désormais partie de cette belle aventure. Autant dire que la relève est assurée.

Aujourd'hui, l'entreprise Menissez est le premier employeur en Sambre-Avesnois. Les clés de la réussite, c'est d'être au bon moment sur les bons produits, avec du travail, du travail et encore du travail !

Menissez est un nom associé au sport en Sambre-Avesnois, et particulièrement à celui du foot, pouvez-vous nous en parler ?

Il ne faut pas oublier qu'avant le football, il y a eu le vélo ! C'est une passion qui va durer environ 10 ans avec de très beaux résultats pour le club de l'Étoile Cycliste de Feignies. Je me souviens de René Bleuze champion de France de cyclo-cross et de Michel Cornélise vice-champion de France junior.

Et puis un jour, M Jarosz m'a demandé de m'occuper du football à Feignies. Le foot, c'est arrivé comme ça, presque par hasard.

L'aventure sportive a commencé.

On a dû tout faire, tout construire !

Ce ne fut pas simple, mais aujourd'hui le club de Feignies dispose d'une belle notoriété, et il est connu partout en France.

Tout doucement, le club a gravi les échelons pour arriver aujourd'hui en N3, (après un passage en nationale 2). C'est environ 23 ans de souffrance, de joie, et beaucoup de temps passé sur les terrains. Parmi les grands moments, il y a eu récemment ce fameux match de Coupe de France entre Feignies et le Paris Saint-Germain.

Alors, le foot, c'est un peu Menissez !

Pour la liste

Feignies... de tout cœur !

Eric LAVALLÉE

Face à l'augmentation sans précédent des coûts énergétiques, les communes ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire sont contraintes de réduire significativement la consommation des fluides.

L'objectif, pour notre municipalité, étant de ne pas augmenter la fiscalité des contribuables.

C'est ainsi que nous avons été amenés à différer, par exemple, notre projet de salle modulaire qui, pourtant, serait bien utile aux associations et particuliers car notre salle culturelle - l'EGP - étant sollicitée plus que de raison, les fauteuils commencent à montrer des signes de faiblesse.

Nous priorisons la réalisation de travaux de réhabilitation et d'isolation sur les bâtiments municipaux les plus énergivores, en particulier nos écoles dont certaines sont de véritables passoires thermiques.

Ces économies concernent également les consommations électriques. C'est pourquoi nous avons pris la décision, en synchronisation avec les autres communes de l'agglomération, de réduire, en plusieurs étapes, l'éclairage public des voiries de 23h à 05h afin de ne pas pénaliser les salariés qui se déplacent pour leur travail.

D'autre part, à l'approche des fêtes de fin d'année, notre ville sera illuminée et décorée pendant 5 semaines exclusivement avec des ampoules « LED » peu énergivores. Par contre nous avons pris la décision de supprimer tous les éclairages halogènes. Même dans cette période où la morosité ambiante est de mise, il est important de maintenir l'esprit de fête.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme pour traverser ensemble cette difficile situation.

Au nom du groupe Feignies de tout cœur !, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Pour la liste

Vivons Feignies

Jean-François LEMAÎTRE

L'offre de soins s'effondre soignants insuffisants délais de rdv éloignés patients sans médecins hôpital moribond.

Quand d'autres régions se sont emparées du problème depuis 10 ans l'agglomération n'a rien fait.

La stratégie de cette agglomération est de favoriser les 4 villes centres et créer des structures qui coûtent de l'argent piscine patinoire pma.

Pma qui n'est en rien un outil qui nous servira à nous simple citoyen.

Par contre la santé qui touche chacun est un domaine négligé aucune mesure prise pour attirer les soignants.

En fait l'agglomération dépense pour certains +++ en aucun cas pour des actions collectives... la santé par ex.

L'agglomération enlève du service la team est instituée la collecte des encombrants est supprimée... grave.

Mieux l'agglomération veut envoyer ses déchets à 50 km d'ici vers une entreprise multinationale Suez sachant que cela tuera une entreprise de chez nous Flamme et 200 emplois. Bonjour la pollution surajoutée de ces camions de déchets qui vont faire la navette.

Mr Baudoux a insisté sur l'économie des terres. A-t-il vu le projet de contournement qui détruit encore des dizaines d'hectares de terres agricoles ?

La stratégie de ces gens m'échappe en tout cas nous payons leurs mauvaises décisions.

Quels intérêts défendent-ils ?

À Feignies le saccage continue la poste va fermer... la descente aux enfers... Allo Mr Leduc...

Bonne fin d'année à vous. JF Lemaitre

Avec l'application

Feignies

ma Ville
connectée



Je télécharge l'application
et je crée mon compte

- ▶ **Je contacte**
les élus ou les services municipaux
- ▶ **Je reçois des sms et des notifications**
Alertes, actualités importantes
- ▶ **Je signale**
un problème sur le domaine public
- ▶ **Je découvre l'agenda municipal**
Sport, culture, loisirs, festivités...
- ▶ **Je consulte**
les actualités de la Ville de Feignies



VILLE DE
FEIGNIES

DISPONIBLE SUR
Google Play

Disponible sur
App Store



ÉTAT CIVIL

du 14 septembre
au 7 novembre 2022

NAISSANCES

Lisa Le Moher, Aïssa El Houss, Mathéo Blond, Elliot Démanet, Zélyan Carlier, Inès Ouchan

MARIAGES

Thomas Alibert et Vanessa Marose, Eric Heuclin et Isabelle Collet

DÉCÈS

Mohamed Talha, Mariana Salas Vve Valéra, Philippe Leclercq, Simone Tusch Vve Lagel, Mélinda Visse, Didier Gantois, Jacques Cardon, Jean-Marie Van Gastel, Mohamed Meziane, Agnès Delvallée épouse Joseph, Michel Bécourt, Jacques Debiève

MAIRIE DE FEIGNIES

Place Charles de Gaulle
Tél. 03 27 68 39 00
www.ville-feignies.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

• Accueil Hôtel de ville

du lundi au samedi de 8h30 à 12h
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

• Service urbanisme

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
le samedi de 8h30 à 11h30 sur rendez-vous

• Pôle Education - Citoyenneté et Solidarités

au Centre Emile Colmant, rue Derkenne • Tél. 03 27 66 08 46
Centre communal d'action sociale
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

• Sécurité sur le domaine public 24h sur 24

Tél 03 27 68 53 40

SAMU (15) POLICE (17) POMPIERS (18)

CABINETS INFIRMIERS

Mme AMBROISE A.	4, rue de Mairieux	06 82 90 70 22
M. BLOQUET F.	28, rue de la République	07 67 02 67 30
M. DOCQUIERT G.	106, rue Roger Salengro	06 17 22 06 64
Mme GUÉGAN A.	16, rue Louise Parée	06 26 38 93 94
M. LEGRAND C.	7, place du 8 mai 1945	06 64 43 00 78
M. MARCHAND J.	16, rue Louise Parée	06 22 41 40 62
Mme LEBEGUE-ROSSI C.	16, rue Louise Parée	06 59 45 53 01
Mme MAILLARD J.	28, rue de la République	07 67 02 67 30
Mme MASCAUT C.	7, place du 8 mai 1945	03 27 68 29 87
Mme PRUVOST-SIONCKE C.	8, rue Ardaux	07 61 41 92 90
M. RODRIGUES B.	68, rue Henri Babusse	06 26 66 79 96
Mme SAINTPAUL C.	106, rue Roger Salengro	06 09 48 54 90
M. SIONCKE F.	8, rue Ardaux	06 86 41 36 00
M. WILMART S.	16, rue Louise Parée	06 72 20 14 54



PHARMACIE DE GARDE

Le service de garde est assuré de 19h à 8h30 sur appel téléphonique préalable à ServiGardes.

Veillez composer le **0825 74 20 30** (0,15 €/min) qui vous mettra en relation avec la pharmacie de garde. ou www.servigardes.fr



MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE GARDE

Pendant les heures de fermeture habituelles des cabinets : Médi'ligne 59

Tél. **03 20 33 20 33**

Attention, pour les urgences vitales, composez le **15 (Samu)**



DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Pour vos déchets ménagers spéciaux, la collecte se fait uniquement à la déchetterie. Liste des déchets toxiques : détergents, décapants, acides, herbicides, aérosols, peintures, solvants, vernis.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

RAPPEL

Depuis le **3 octobre 2022**, fin de la collecte en porte à porte à dates fixes et démarrage d'un service personnalisé de ramassage des encombrants autour de 3 solutions en faveur du réemploi et de la réduction des déchets :

1 • **Indigo**, application mobile permettant aux usagers d'échanger des biens et des services gratuitement par le biais d'une annonce en ligne

2 • **La collecte sur rendez-vous**
Comme pour les déchets verts, je contacte **les Ateliers du Val de Sambre** au **06 45 45 96 76** ou encombrants@apeimbge.fr

3 • **L'apport en déchetterie**



COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

• Les déchetteries

Déposez-y gratuitement vos tontes, taille de haies et d'arbustes dans la limite d'1 m³ par jour

• Le compostage

Bénéficiez d'un composteur de 400 l ou de 800 l (pour 20 € ou 40 €)
www.agglo-maubeugevaldesambre.fr

Spectacle Compagnie Micromega

« Grenier, fais-moi peur »

Dans le cadre de la 7^{ème} édition des Nuits de la lecture, organisée par le Centre national du livre, sur le thème de la peur.



Vendredi 21 janvier à 18h

Médiathèque • Gratuit
Pour les 4-7 ans

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

Vendredi 11 novembre à 11h
Départ Place de la Mairie vers le monument aux Morts

Festivités de Noël Village de Noël

du 28 novembre au 4 décembre
Place Charles de Gaulle
Patinoire | Manège | Parade | Grand feu d'artifice
Boîte du Père Noël
(voir page 16)

Atelier Furoshiki

Fil ambule
Vendredi 2 décembre à 18h
Médiathèque • Gratuit
À partir de 16 ans

Téléthon 2022

Ven. 2 et Sam. 3 décembre
Place Charles de Gaulle • Gratuit



Journée nationale d'hommage « Aux morts pour la France »

Lundi 5 décembre à 17h
Monument aux Morts

Distributions des colis de Noël aux aînés

du 6 au 20 décembre
Remise effectuée par les élu(e)s

Atelier « Fêtons Noël avec Bull et Bob »

avec Claire Mehaddi
Mercredi 14 décembre à 15h
Médiathèque • Gratuit
Pour les enfants de 1 à 3 ans

Boîte aux lettres du Père Noël

Place Charles de Gaulle
**Dépôt des lettres
avant le 9 décembre**



Repas dansant des Amis Réunis

Dimanche 18 décembre à 12h
Restaurant scolaire
Inscription au 06 80 88 11 70 avant le 12 décembre

Atelier de Noël

Mercredi 21 décembre à 14h
Médiathèque • Gratuit
Pour les enfants de 5 à 10 ans

Gala de variétés

organisé par la Chorale Diapason
Dimanche 22 janvier à 15h30 • 15€
Espace Gérard Philippe
Réservations au 03 61 99 63 30
ou au 07 88 09 32 38

Repas dansant « Galette des rois »

organisé par le CCAS
Fin janvier • 15€
Centre Emile Colmant
Inscription début janvier auprès
de Mme Angélique Grégoire
Règlement par chèque uniquement

Le pôle Éducation Citoyenneté et Solidarités organise une

Collecte de jeux et de jouets de Noël

À compter du
21 novembre
2022

Vos anciens jouets
vont faire de
nouveaux heureux !

Déposez vos jouets
au CCAS,
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h



Déposez des jeux et jouets
neufs ou en excellent état
Nous ne prenons pas les livres et les peluches

Vos dons seront distribués lors
d'un goûter solidaire

Merci !

Réservations et renseignements

• Espace Gérard Philippe
Mairie de Feignies
Place Charles de Gaulle
03 27 68 39 02
egp@ville-feignies.fr
<http://egp.ville-feignies.fr>

• Médiathèque municipale
17, rue de Blaton
03 27 68 17 03
www.mediathèque-feignies.fr

Nouveauté

Vous pouvez désormais régler
vos places de spectacle
par carte bancaire

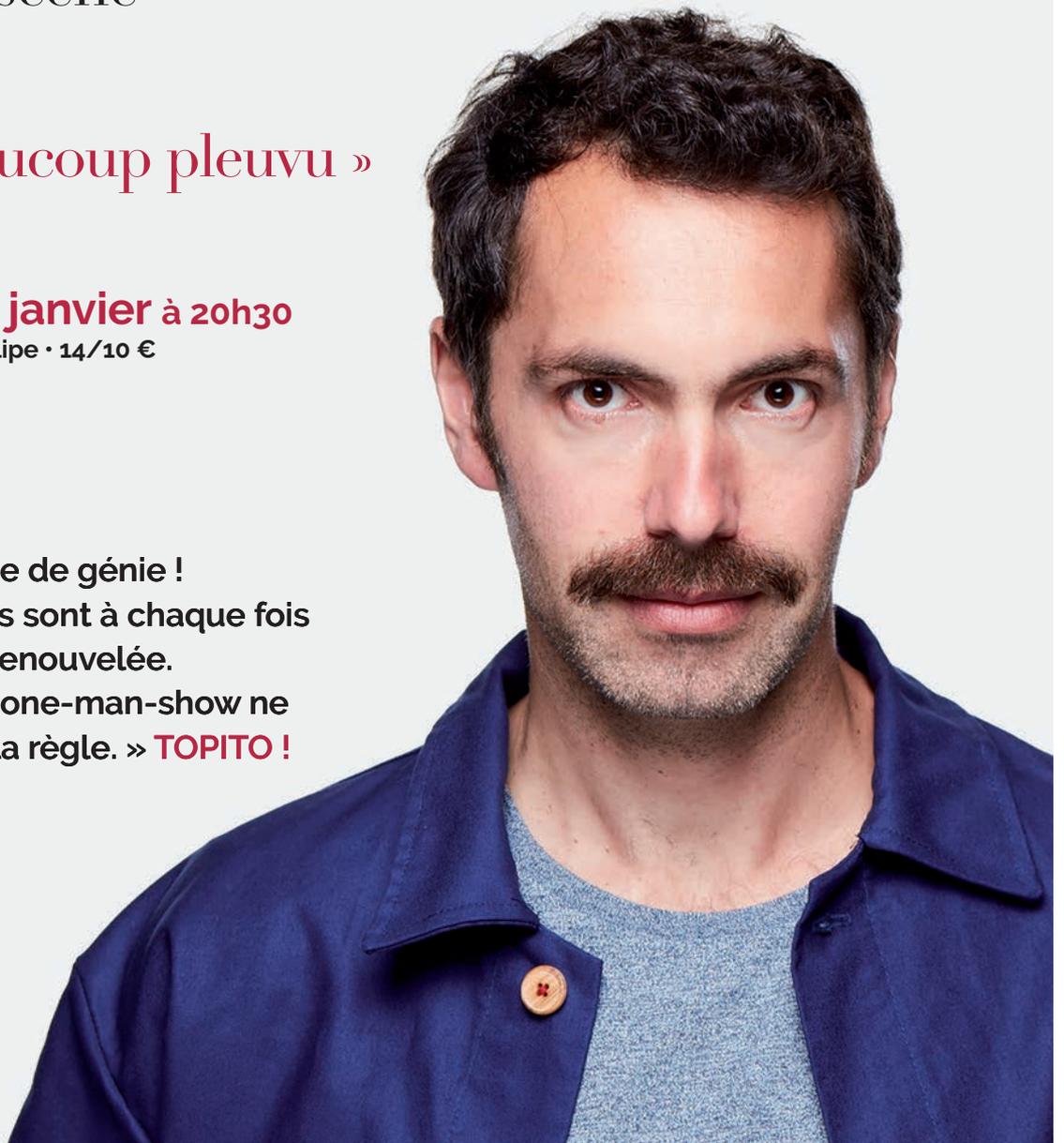
Seul en scène **BEN**

« Il a beaucoup pleuvu »

Samedi 21 janvier à 20h30

Espace Gérard Philippe • 14/10 €
Tout public

« Un humoriste de génie !
Ses spectacles sont à chaque fois
d'une saveur renouvelée.
Ce quatrième one-man-show ne
déroge pas à la règle. » **TOPITO !**



village de Noël Feignies 2022

du 28 novembre au 4 décembre

Place Charles de Gaulle

AFMTELETHON  2 ET 3
INNOVER POUR GUERIR DECEMBRE
2022



04 | **Parade de Noël** de 17h30 à 19h
DEC | **Grand Feu d'artifice** à 19h rue Louise Parée
Boîte du Père Noël | Patinoire